

La Gazette Royale

Périodique fondé en 1957 - Nouvelle série trimestrielle - Le numéro : 2,60 Euros - Abonnement : 9,15 Euros

La Gnose

«... le gnosticisme ne mérite pas seulement notre attention par l'ampleur et la variété de ses théories ; ses antécédents et ses conséquences lui assignent une place toute particulière dans l'histoire des erreurs humaines. (...) Enfin les rapports d'influence ou de similitude du gnosticisme avec les erreurs religieuses ou philosophiques des temps postérieurs ne sont pas moins dignes d'examen. Il ne faudrait pas s'imaginer, en effet, que les spéculations de la gnose aient disparu sans laisser de traces après elles. Bien loin de là, on en découvre des vestiges bien marqués dans la plupart des hérésies ou systèmes religieux qui se sont produits en dehors de l'Eglise catholique. Arius est un gnostique, bien qu'il s'en défende : avant de se formuler dans l'hérésie qui porte son nom, ses idées sur le Verbe circulaient dans les écoles gnostiques d'Alexandrie et de l'Asie Mineure. Mahomet n'a fait que réaliser l'œuvre conçue et projetée par le Persan Manès, et l'air de parenté qu'offrent ces deux personnages est de nature à frapper tout esprit non prévenu. En tout cas, nul ne saurait contester que les rêveries des gnostiques aient pris corps dans les sectes du moyen âge, telles que les Pauliciens, les Cathares, les Albigeois et les Vaudois : des deux côtés, c'est absolument le même esprit et la même physionomie. Luther est un gnostique, et jamais deux hommes ne se sont rencontrés, à tant de siècles de distance, dans une communauté d'idées et de caractère plus étroite que le chef de la Réforme et Marcion. On a démontré depuis longtemps que la théosophie de Jacques Boehme, le père de l'illumination protestant, n'est qu'une résurrection des théories gnostiques. Schelling est un gnostique qui ne se donne même pas la peine de dissimuler l'affinité de son système avec les élucubrations de la Gnose. Hegel est un gnostique, et rien ne ressemble mieux aux évolutions internes de l'idée divine imaginées par le philosophe de Berlin que le développement graduel de l'infini dans la chaîne des éons qui se déroule chez Valentin. De même, les extravagances de Fourier, de Saint-Simon et d'autres utopistes modernes, touchant la réhabilitation de la chair, la communauté des femmes, etc., ne font que reproduire mot pour mot les théories morales de certaines écoles

Vive Dieu ! Vive le Roy !

gnostiques, telles que les Nicolaïtes et les Carpocrates. »⁽¹⁾

Mgr Freppel

- 1) Abbé Freppel : *Saint Irénée et l'éloquence chrétienne dans la Gaule pendant les deux premiers siècles*, 2^e édition, Bray et Retaux, Paris, 1870, p. 183-184.



Afin de ne pas se laisser abuser par une actuelle

campagne de désinformation, nous recommandons vivement aux lecteurs de *La Gazette Royale* d'étudier sérieusement la question de la gnose, par des ouvrages qui font autorité en la matière :

- *Les Cahiers Barruels*, dont vous pouvez trouver encore quelques exemplaires à D.P.F., B.P. 1, 86190 Chiré-en-Montreuil, téléphone : 05 49 51 83 04, télécopie : 05 49 51 63 50)
- « *De la gnose à l'œcuménisme* », « *La gnose contre la foi* », « *la gnose*

universelle » et « *La gnose en question* » d'Étienne Couvert, à commander à D.P.F. (coordonnées ci-dessus).

- *Lecture et Tradition* (n° 293 – 294 juillet – août 2001) : « *La Gnose et le mystère d'iniquité* » (D.P.F.).
- *Le Sel de la Terre* (n° 37, été 2001) : « *Petit catéchisme de la Contre-Église, de la gnose et du « complot »*. Couvent de la Haye-aux-Bonshommes, 49240 Avrillé.

H. Saclier de la Bâtie

Notes de lecture

Le chevalier de Kerlerec

(Hervé Gourmelon, Éditions Les Portes du large, 35100 St Jacques de la Lande, imprimé par Keltia Graphic, 2003, 500 pages.)

« *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es* » affirme le dicton. A ce titre, le chevalier de Kerlerec mérite notre estime : un ami de Fréron⁽¹⁾ ne peut être que respectable.

La biographie qu'Hervé Gourmelon lui a consacré vient le confirmer.

Le chevalier de Kerlerec, dernier gouverneur de La Louisiane française, a dirigé pendant 12 ans, dont sept de guerre contre les Anglais, ce territoire vaste comme dix fois la France, avec moins d'un millier de soldats, isolé parfois pendant plusieurs années de tout contact avec la métropole.

Il y a ruiné sa fortune et sa santé, avant de revenir en France devant les tribunaux : il avait en effet renvoyé depuis quelques années son second aussi malhonnête qu'incapable. Celui-ci, issu d'une famille puissante à la cour, l'avait accusé de toutes les malversations qu'il avait commises, et de celles qu'il n'avait pu commettre, ce qui faisait beaucoup.

Loin de retrouver à son retour la reconnaissance qu'il méritait, Kerlerec, ruiné et malade, essaya de défendre son honneur avec le secours de son ami Fréron. Mais l'argent lui a manqué pour financer un procès contre un adversaire fortuné. Il est mort pour recevoir de Dieu ce que la justice humaine lui a refusé.

Le livre d'Hervé Gourmelon est donc très intéressant à

plusieurs titres : les nombreux extraits de dépêches et correspondances de l'époque viennent confirmer dans le détail ce que des auteurs tels que Michel Antoine, Lucien Augier, Paul del Perugia... ont pu écrire sur les décennies qui ont précédé la révolution française : à savoir la grande valeur des institutions et des hommes Très Chrétiens, nonobstant les heurs et malheurs liés à la condition humaine peccatible.

Le seul reproche que nous puissions faire à l'égard de cet ouvrage, si tant que l'on puisse se permettre de faire un reproche à un livre d'une telle qualité, si rare à notre époque, concerne la forme plus que le fond : la lecture n'en n'est pas toujours aisée.

Gédéon

1) **Élie Fréron** fut pour la défense de l'Église ce que Voltaire fut pour la révolution. Il est donc bien évidemment enterré par l'historiographie moderne. Adrien Loubier (*Sous la Bannière*) a écrit de très bons articles sur ce poète, polémiste et écrivain de très grand talent (il pourrait être comparé à Louis Veuillot) que tous les contre-révolutionnaires devraient avoir lu, et que hélas, bien peu connaissent.

Satan dans la Cité
(Marcel de La Bigne
de Villeneuve)

La recension qui en est faite dans *Lou Pescadou* (Bulletin du Prieuré Saint-Joseph, place Sainte-Claire, 06300 Nice - N° 23 – 1^{er} février 2004) nous incite à lire ce livre. Nous vous livrons ici quelques passages significatifs de cette recension.

« ... Or, les marques de cette possession démoniaque des sociétés sont d'une évidence criante pour tous les catholiques attentifs aux enseignements de l'Église :

- il y a d'une part la souveraineté populaire, c'est-à-dire la négation de l'origine divine du pouvoir de commander ou de gouverner, qui est à la base de la « démocratie révolutionnaire » telle qu'elle est conçue en France depuis l'époque des Lumières, et spécialement depuis la Révolution dite française de 1789 (comme s'exprimait Pie XII).

- Avec son corollaire : la tyrannie du nombre (règne de la quantité au lieu de la qualité) : cela a pour conséquence l'abolition de l'autorité et la négation de son origine divine : c'est la révolution permanente et la haine de la loi divine comme de la loi naturelle.

- D'autre part, il y a le libéralisme, c'est-à-dire la liberté érigée en absolu (une liberté qui passe avant la vérité [avant toute vérité, humaine ou divinement révélée] avant la Loi, qu'elle soit divine ou naturelle) avec pour corollaire les 'droits de l'homme'. [.]

Si saint Pie X, qui défend de faire des rapprochements

blasphématoires entre l'Évangile et la Révolution, n'a pas été écouté ni obéi, c'est qu'une partie des fidèles, et sans doute des clercs, avait cette « *âme fuyante* » qui était typique du moderniste. L'auteur, qui a une veine polémique, les appelle « *les bâtards de Satan* ». Il est certain que les accommodements des démocrates-chrétiens et cet affadissement général de la doctrine catholique par l'effort subversif du néo-modernisme ont largement entamé la résistance de l'Église et du peuple chrétien à l'égard de l'esprit du monde et de sa quintessence résumée dans le Syllabus de Pie IX. C'est pourquoi, la citation de l'apostrophe de Florimond Bonte au congrès du parti démocrate populaire à Lille, le 10 avril 1927, est particulièrement opportune :

« Quant à vous, démocrates-chrétiens, nous ne vous combattons pas, vous nous êtes trop utiles. Et si vous voulez savoir quelle besogne vous accomplissez, regardez-moi. Je sors de chez vous. Avant la guerre j'étais l'un des vôtres. Depuis, je suis allé jusqu'à la conclusion logique des principes que vous m'avez enseignés. Grâce à vous, le communisme pénètre où vous ne laisseriez pas entrer ses hommes, dans vos écoles, vos patronages, vos cercles d'étude et vos syndicats. Donnez-vous beaucoup de peine. Tout ce que vous ferez pour vous, démocrates-chrétiens, c'est pour la révolution communiste que vous le ferez. »

Cette description convaincante de l'action de

Satan dans le monde moderne, grâce aux faux principes de la révolution jacobine ou marxiste, nous fait plus que jamais mesurer l'importance des institutions chrétiennes et des mœurs chrétiennes qui en découlent.

Prisonnier au CAMP 113

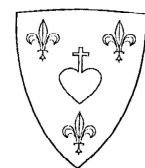
(Claude Baylé, préface de Jacques Beucler (+) ancien ministre, prisonnier au camp N° 113 de 1950 à 1954.)

Nous avons appris la réédition de ce livre écrit voilà vingt ans. C'est le récit sobre mais poignant de la vie des prisonniers français dans les camps du Viet-Minh. À la malnutrition, aux fièvres, aux corvées, aux punitions s'ajoute la rééducation politique. Au camp 113, cette rééducation est assurée - et de quelle façon - par le Français Georges Boudarel, jeune philosophe communiste entièrement gagné à la cause de l'ennemi. À peine un prisonnier sur trois est revenu de l'enfer des camps.

La réédition est intervenue quelques semaines avant la mort, fin décembre 2003, de Georges Boudarel. Celui-ci avait dû à des protections puissantes de ne pas avoir à répondre de ses actes.

Editions Lavauzelle 4^e trimestre 2003 – 280 pages – Prix : 23 euros.

Pierre Coëtquen



Les Allemands en Afghanistan

Le regretté John Foster Dulles (1888 – 1959) disait un jour à Willy Brandt, alors bourgmestre régnant de Berlin, qu'Américains et Soviétiques étaient au moins d'accord sur la nécessité d'empêcher l'Allemagne de flotter entre deux mondes, entre les blocs. Ce cas de figure, qui du temps de la guerre froide pouvait sembler une simple hypothèse d'école, retrouve une certaine actualité depuis que le Président Bill Clinton a dissout l'Alliance atlantique dans le « *Partenariat pour la paix* » et depuis aussi, il faut bien le dire, que son successeur Georges W. Bush a travesti cette alliance en une simple ligue soutenant l'interventionnisme américain. C'est ainsi que des soldats allemands (environ un millier) sont présents en Afghanistan dans le cadre d'une mission de l'OTAN et qu'oubliant que la République fédérale est la puissance centrale du continent européen, le cabinet de Berlin se laisse aller à caresser des rêves de politique mondiale. Ceci peut-être avec la bénédiction de la Maison-Blanche ou tout au moins avec le soutien de cercles dirigeants des USA, cercles tout contents de pouvoir en quelque sorte justifier vis-à-vis de l'opinion publique américaine l'aventurisme du Pentagone.

Ceci durera sans doute aussi longtemps que la diplomatie américaine ne s'appliquera pas à mettre sur pied des pactes régionaux et préférera peu ou prou dissoudre les États dans des conglomerats alignés sur l'Oncle Sam. Rappelons que J.F. Dulles était le secrétaire d'État du Président Eisenhower et qu'il sut toujours assortir les principes de sécurité collective chers à l'Amérique de principes d'équilibre entre les États et du

refus de voir l'Europe occidentale tomber dans la folie des grandeurs.

Face à la tentation mondialiste qui a saisi les chancelleries occidentales, de Washington à Berlin en passant par Londres ou Madrid, il est regrettable que nos diplomates ne puissent pas faire preuve de plus de retenue et que sous couvert du primat de l'économie et des nécessités de la « construction européenne », le Quai d'Orsay ne puisse qu'abonder dans le sens de la « mondialisation ». Alors que l'impuissance de l'Union européenne fait pitié et que les USA s'appêtent à installer des bases militaires en Pologne et Roumanie, comme pour mieux souligner cette impuissance, une diplomatie française bien orientée devrait, à mon sens, plus réaffirmer le caractère européen de la politique française et moins se bercer de fantasmagories mondiales. Les Allemands sont en Afghanistan et font pression pour que la Turquie entre dans l'Union européenne, voilà qui n'est pas sans rappeler, toutes proportions gardées, certains errements de la diplomatie allemande du temps de Guillaume II. Raison de plus pour l'État français de faire preuve de la méfiance la plus élémentaire vis-à-vis de ce qui se dessine sous couvert de la « mondialisation » et de la confusion qui règne au plan international.

Il faudra bien ainsi un jour un nouveau Congrès de Vienne où sera débattu d'un ordre européen consécutif à la liquidation des blocs. Mais parler d'un nouveau concert européen implique que l'Ouest européen soit organisé face à une Russie ex-soviétique, qui ne peut que redevenir un facteur de premier ordre dans la politique européenne. Pour l'heure

la diplomatie française tourne en rond, incapable de choisir entre l'Europe de l'atlantique à l'Oural et affirmation rhénane de nos intérêts primordiaux. Si les allemands sont en Afghanistan, notre pays en a une part de responsabilité par sa phraséologie et le flou de sa politique.

Puisqu'il y a cinquante ans faisait rage en Europe le débat sur la Communauté Européenne de Défense (CED), projet que soutenait Dulles, et que de nos jours la politique européenne est aussi indifférente que démesurée, parions que la vogue de la mondialisation n'aura qu'un temps et qu'il faudra bien un jour, pour ce qui nous concerne, revenir à des considérations plus terre à terre. Les Allemands sont en Afghanistan, une nouvelle CED n'est pas en vue, et de surcroît, nous sommes imbriqués dans les Balkans, autant de raisons pour souhaiter que notre diplomatie travaille à un renouveau du continent européen, c'est-à-dire à un nouvel équilibre des puissances. Bien que l'actualité semble le démentir, il se pourrait qu'un jour les États-Unis d'Amérique puissent eux aussi être contents qu'il existe une diplomatie française active. Encore faudrait-il que par les temps présents, nous prenions position contre les distorsions de l'Alliance atlantique. Sur ordre des Américains, les Allemands sont en Afghanistan. Le silence de nos autorités sur cet état de fait n'est pas encourageant.

Pierre Campguilhem

P. S. : Depuis que cet article a été rédigé, l'on a appris que Messieurs Chirac et Schröder envisageaient d'envoyer la Brigade franco-allemande en Afghanistan. Sans commentaire.

La souveraineté du peuple est une hérésie (suite)

Charles Maignen (Docteur en Théologie, 1892) : *“La souveraineté du peuple est une hérésie”*. Tiré-à-part gratuit n° 9 de la publication *“de Rome & d’Ailleurs”*. Peut être obtenu sur simple demande par e-mail (attaché “Word”) : drda@bluewin.ch.

Le début de cet article est paru dans les n° 96 et 97 de *La Gazette Royale* (des exemplaires sont encore disponibles.)

De la meilleure forme de gouvernement

Nous nous sommes attachés, jusqu’ici, à suivre, pas à pas, l’enseignement de Suarez, principalement en ce qui touche à l’origine du pouvoir civil, parce que ce docteur est celui qu’on a le plus souvent invoqué pour couvrir les erreurs modernes d’une apparente conformité avec la doctrine de l’Église.

La question que nous abordons maintenant est de celles sur lesquelles il n’y a pas, entre les théologiens ou les philosophes l’apparence d’un dissentiment ; nous suivrons donc, en la traitant, le prince de la doctrine, saint Thomas d’Aquin, et nous montrerons par quelques citations, ce que pensent avec lui, les autres docteurs.

Dans son opuscule intitulé : *Du Roi et du Royaume*,⁽¹⁾ après avoir défini le roi : *« Celui qui gouverne, pour le bien commun, le peuple d’une cité ou d’une province »*⁽²⁾, Saint Thomas d’Aquin examine s’il est plus avantageux à la cité ou à l’Etat d’être gouverné par plusieurs ou par un seul.

Pour répondre à cette question il faut étudier, dit le saint docteur, quel bien la société attend de son gouvernement. Le bien que la multitude attend de ceux qui la gouvernent, c’est ce genre d’unité qui s’appelle la paix ; bien sans lequel la société devient plus nuisible qu’utile. Donc, plus un gouvernement est susceptible de maintenir dans la société l’unité de la paix, meilleur il est. *« Or, il est évident, que ce qui est un, par soi-même, est plus apte à produire l’union que ce qui est multiple ; de même, ce qui est chaud, de sa nature, est le plus apte à réchauffer ; le gouvernement d’un seul est donc meilleur que celui de plusieurs. »*⁽³⁾

Ce n’est pas assez ; saint Thomas accumule les preuves, tirées du bon sens et de l’expérience. *« Il est évident, dit-il, que la multitude ne peut aucunement être bien gouvernée par plusieurs, si ceux-là mêmes sont divisés entre eux. Car il faut, entre plusieurs, une certaine unité, pour qu’ils puissent, en quoi que ce soit, gouverner ; or*

l’union entre plusieurs, n’existe, que par analogie à ce qui est un en soi ; donc ce qui est un en soi, gouverne mieux. »⁽⁴⁾

Vient ensuite la preuve d’expérience : voici, en quels termes elle est développée par saint Thomas :

« Les Etats et les cités qui ne sont pas gouvernés par un seul, sont déchirés par les factions et ébranlés par les discordes ; comme pour accomplir les plaintes du Seigneur par son prophète. (Jérémie c. XII, v. 10.) Pastores multi demoliti sunt vineam meam. Au contraire, les Etats et les cités qui sont gouvernés par un seul jouissent de la paix, florissent dans la justice et prospèrent dans l’abondance. C’est pourquoi le Seigneur promet à son peuple, par la bouche du prophète, et comme un don excellent, qu’il placera à sa tête un chef et qu’un seul prince régnera sur lui. »⁽⁵⁾

Ce ne sont pas les théologiens du moyen âge et de la renaissance qui ont inventé cette doctrine, ce sont les philosophes de l’antiquité, citoyens des villes libres de la Grèce et de l’Asie Mineure, ils

1) Alias : *De regimine Principum*.

2) *« Qui perfectam communicantem regit, civitatem vel provinciam, autonomastice rex vocatur. »* De regimine Princip. Lib. I, cap. I.

3) *De Regimine principum*, lib. I, cap. II.

4) Ibidem.

5) Ibidem.

enseignaient, avec l'autorité de la raison et de l'expérience, la supériorité de la monarchie sur toute autre forme légitime de gouvernement. C'est en commentant Aristote que saint Thomas et Suarez ont retrouvé la doctrine fondée, plus haut, sur le témoignage des Livres saints.⁽⁶⁾

Il reste à prévenir une objection.

Si le gouvernement d'un seul est le meilleur, parce qu'il est plus fort pour unir les éléments variés du corps social, ce gouvernement sera le pire de tous, si celui qui commande est mauvais.

Saint Thomas en convient ; il expose cette thèse en un long chapitre (cap. III), dont la conclusion est celle-ci : *idem videtur, tyranno subjici et bestiae saevienti substerni.* « C'est parce que la monarchie est à la fois, le meilleur et le pire des gouvernements, que beaucoup haïssent les rois, à cause de la malice des tyrans ; d'autres, au contraire, parce qu'ils regrettent la royauté, se livrent à la cruauté d'un despote ; et plusieurs gouvernent en tyrans sous prétexte de régner en rois... Il y a donc péril, de part et d'autre : soit que, par crainte de la tyrannie, on évite la monarchie qui est le meilleur gouvernement ; soit que par amour de celle-ci on se livre à une monarchie qui devienne tyrannique. »⁽⁷⁾

On ne nous accusera certainement pas de tronquer

les textes, ou de passer sous silence ceux qui pourraient sembler contraires à nos doctrines. Ce que saint Thomas, partisan résolu de la royauté, a pu dire, ne saurait nuire, d'ailleurs, à la thèse que nous soutenons après lui. Comme pour Suarez, nous citons tout, et nous suivons fidèlement l'enchaînement des preuves et des pensées du saint Docteur.

Après avoir pesé, avec l'impartialité d'un grand esprit, les avantages et les inconvénients du régime monarchique, il continue : « Lorsque, de deux choses, dont l'une et l'autre ont leurs dangers, il faut nécessairement en choisir une, celle qui entraîne le moins de maux doit avoir nos préférences. Or, quand la monarchie dégénère en tyrannie, il en résulte moins de maux que d'un gouvernement aristocratique, s'il dégénère en oligarchie ; car la discorde, suite fréquente du gouvernement de plusieurs, est l'opposé de la paix, ce bien suprême du corps social ; tandis que la tyrannie ne fait pas perdre la paix mais compromet seulement les biens de quelques particuliers, à moins qu'elle ne devienne excessive et n'attaque toute la multitude. Il faut donc encore préférer le gouvernement d'un seul à celui de plusieurs, quoique l'un et l'autre aient leurs dangers. »⁽⁸⁾

Mais citons encore : « Il est plus fréquent que le peuple

coure d'extrêmes périls sous le gouvernement de plusieurs que sous celui d'un seul. Car il arrive facilement qu'entre plusieurs, quelqu'un cesse de tendre au bien commun. Or, si un seul de ceux qui gouvernent cesse de pourvoir au bien de la société, le danger de la discorde devient imminent, parce que la discorde des chefs entraîne forcément celle du peuple ; si, au contraire, il n'y a qu'un chef : d'abord, le plus souvent, il s'applique à pourvoir au bien public ; et quand il s'en désintéresse il ne s'en suit pas immédiatement qu'il opprime ses sujets, ce qui est le dernier degré de la tyrannie... Bien plus, il n'est pas moins rare de voir le gouvernement de plusieurs tourner à l'oppression ; cela même peut être plus fréquent. En effet, quand la discorde se met là où il y a plusieurs chefs, il arrive souvent que l'un d'eux s'élève au-dessus des autres et usurpe pour lui seul l'empire de la multitude. L'histoire en fournit de manifestes exemples.

Car presque toujours, le gouvernement de plusieurs aboutit à la tyrannie d'un seul, comme cela s'est vu surtout dans la République de Rome...

« Ainsi, puisque la crainte de la tyrannie serait la plus forte raison d'écartier celui des gouvernements qui est le meilleur de tous ; et puisque la tyrannie n'est pas moins fréquente, au contraire, sous le gouvernement de plusieurs que sous celui d'un seul, il s'en suit,

6) Suarez : De *legibus*, lib. III, cap. IV.

7) De *Regimine principum*, lib. I, cap. IV.

8) De *Regimine principum*, lib. I, cap. V.

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

qu'il est simplement meilleur de vivre sous un roi que de vivre en république. »⁽⁹⁾

Ce langage est de tous les temps, parce qu'il est la plus haute expression de la vérité et du bon sens.

Mais, n'y a-t-il aucun moyen de préserver un gouvernement monarchique du péril de la tyrannie et de l'élever ainsi d'un degré de plus, au dessus du gouvernement de plusieurs ?

C'est encore saint Thomas qui va nous répondre :

« D'abord, ceux à qui ce devoir incombe doivent élever à la royauté un homme tel qu'il ne puisse paraître enclin à la tyrannie.⁽¹⁰⁾

« Secondement, le gouvernement du royaume doit être constitué de manière que le roi, une fois établi, ne trouve pas de prétexte à la tyrannie.

« Troisièmement, son pouvoir doit être tempéré, de telle sorte qu'il ne puisse facilement dégénérer en tyrannie...

« Enfin, si le roi tyrannise, il faut pourvoir à l'en empêcher. »⁽¹¹⁾

Quelle est cette organisation politique et ce tempérament du pouvoir royal destiné à prévenir la tyrannie ?

Nous en trouvons un aperçu dans la Somme théologique. (Prim. Sec. quest. CV, art. I.)

« La meilleure forme de gouvernement est celle d'une cité ou d'un royaume où un seul chef vertueux est placé au-dessus de tous, ayant au-dessous de lui quelques princes vertueux ; à ce gouvernement, tous néanmoins participent, soit parce que les princes peuvent être choisis parmi le peuple, soit même qu'ils sont choisis par le peuple. Car tel est tout pouvoir politique bien constitué : il participe de la royauté en tant qu'un seul préside ; de l'aristocratie, en tant que plusieurs hommes vertueux participent au gouvernement ; de la démocratie, c'est-à-dire du pouvoir populaire, en tant que des hommes du peuple peuvent être choisis pour chefs et qu'il appartient au peuple de les nommer. »

Saint Thomas faisant aussitôt l'application de cette théorie à la constitution du peuple Hébreu, nous montre en Moïse le monarque dont l'autorité souveraine donne au gouvernement la forme de royauté ; dans les soixante-douze vieillards l'élément aristocratique du pouvoir en ce qu'ils sont choisis de Dieu, parmi les sages et l'élément démocratique en ceux qui sont désignés par le peuple.⁽¹²⁾ Cet exemple achève d'expliquer et de préciser la pensée du saint docteur. (Prim. Sec. q. CV. a.

1).

Voici d'autre part le commentaire du cardinal Zigliara :

« La monarchie est tempérée, dit-il, quand le roi est lié par certaines lois fondamentales du royaume qui limitent sa puissance et, de plus, quand il ne peut pas faire de lois, sans le secours de certains dignitaires de second rang, par exemple, les gouverneurs de villes et de provinces ou leurs délégués, et quand il est tenu à demander et à obtenir leur consentement »⁽¹³⁾ Le cardinal Zigliara ne considère pas cette forme de la monarchie comme seule légitime, mais il la définit par opposition à la monarchie absolue où le roi n'est lié ni par des lois fondamentales qu'il aurait promis d'observer, ni par l'obligation du consentement de son conseil.

Telle est la meilleure forme de gouvernement, suivant la doctrine de tous les théologiens.

On remarquera qu'il n'y est parlé, ni de souveraineté nationale, ni de suffrage universel, ni d'assemblées législatives élues. Ce sont des grands de l'Etat, qui assistent le roi de leurs conseils et donnent leur consentement à ses lois. Ils n'ont pas pour mission de représenter le peuple, ils ne

9) *De Regimine principum*, lib. 1, cap. v. Un fait digne de remarque et qui achève de montrer la pensée de saint Thomas, c'est que, dans tout le reste de son livre, il ne parle plus que de la manière dont un roi doit gouverner son royaume, et que son traité est dédié au roi de Chypre.

10) Il ne faudrait pas conclure de la première des quatre propositions citées ici, que saint Thomas admette seulement la monarchie élective. Dans son opuscule : *De regimine Principum* il n'étudie pas avec moins de soin la manière de fonder que de gouverner les royaumes, et il entre dans de minutieux détails sur les raisons qui doivent déterminer le choix de l'emplacement de la ville capitale et même du royaume. Il s'agit donc ici de circonstances exceptionnelles qui se rencontrent seulement à l'origine d'une monarchie.

11) *De Regimine principum* lib. I, cap. VI.

12) Ces derniers, sont les chefs de mille, cent et dix hommes.

13) *Jus naturae*, lib. II, cap. II, art. 8.

sont pas nécessairement élus par lui ; ils éclairent le prince sur la situation de ses provinces et défendent les intérêts

particuliers de celles qu'ils ont la charge de gouverner, en son nom.

Nous verrons plus loin

l'importance de ces remarques, relativement au sujet et à l'exercice du pouvoir législatif.

(à suivre)

Le foulard du Roi...

Voici quelques jours, un peu avant le 21 janvier, la presse a annoncé la mise aux enchères, dans la mairie de Loches, d'un foulard blanc ayant appartenu au roi Louis XVI. Avant de quitter la prison du Temple pour l'échafaud, l'infortuné monarque l'aurait remis à un conseiller de Paris nommé Vincent. Ce dernier, à son tour, ayant l'année suivante, péri de la même façon.

Cette information qui faisait état d'une mise à prix de 5.000 euros pour cette relique, m'a poussé à relire quelques témoignages touchant à l'exécution du souverain. C'est ainsi que j'ai trouvé dans une relation de la vie de l'abbé Edgeworth de Firmont⁽¹⁾ les lignes suivantes :

« Lorsque le silence qui suivit la mort du Roi fut rompu et que les cris de "Vive la République" emplirent l'air, toute la tension fut abolie. Ceux qui avaient regardé dans une vive exaltation la tête de celui qui avait été leur Roi, se pressaient maintenant avec une égale excitation pour marchander les vêtements qu'il

avait portés.

« On montrait bien haut un chapeau tricorne qu'on mettait aux enchères : son ruban de cheveux, les mèches même de ses cheveux, et finalement jusqu'à son pourpoint brun orné de boutons d'émail bleu, étaient distribués à la populace. Des épées, des mouchoirs, même des morceaux de papier furent trempés dans son sang et agités en l'air jusqu'à ce que quelqu'un entonnât la Marseillaise, aux accents de laquelle on se mit à danser et chanter. »

En règle générale, les habits des suppliciés étaient distribués aux aides du bourreau. Ceux-ci les vendaient à leur profit ou les remettaient aux hospices des pauvres. Les bijoux et objets précieux revenaient à la Commune de Paris.⁽²⁾

Charles Henri Sanson, exécuteur des hautes œuvres depuis 1754 partageait en politique l'opinion de la grande majorité des français. Partisan de certaines réformes, il gardait cependant un très grand respect pour la monarchie et la dignité royale. Ce sentiment lui fit

espérer, jusqu'au dernier moment, qu'un soulèvement populaire empêcherait l'exécution. Paris bruissait de rumeurs de complots royalistes mais, en définitive, il ne se passa rien.

D'aucuns, mettant en avant la fidélité du bourreau envers son souverain ont prétendu que Charles Henri Sanson serait mort de chagrin au cours de l'année 1793, léguant à son fils une forte somme d'argent afin de faire célébrer des messes à l'intention de Louis XVI. La chose paraît peu vraisemblable, d'autant que l'exécuteur public conserva sa charge jusqu'à sa mort en 1806.

Dans ses carnets,⁽³⁾ celui qui fut tout de même, au sens le plus exact du terme, un régicide, rapporte, à la date du 2 Pluviose An II une scène fort étonnante :

...« Il y a aujourd'hui une année, jour pour jour, nous avons enduit le roi [à l'échafaud].

« Ce matin la citoyenne Sanson, était réveillée avant moi, si pâle et si défaite que j'ai deviné que les rêves l'avaient tourmentée ; moi

1) M. V. Woodgate : *«Le dernier confident de Louis XVI, l'abbé Edgeworth de Firmont »* Éditions Téqui – 1992.

2) Les vêtements de la reine Marie-Antoinette furent remis aux hospices pour les indigents.

3) *« La révolution française vue par son bourreau Charles Henri Sanson »* - Éditions de l'Instant – 1988. Le journal tenu par l'exécuteur des hautes œuvres a été repris *« fidèlement et presque sans interruption »* par son petit-fils Henri-Clément Sanson dans son ouvrage en six volumes publié en 1862 – 1863 et intitulé : *« Sept générations d'exécuteurs »*.

aussi, dans mon sommeil, je l'avais revu.

« Elle s'est levée et, à peine habillée, elle s'est mis en prière.

« Comme je tournais et virais dans la chambre, elle m'a dit que je devais prier aussi. »

Or le bourreau avait, en

cette terrible époque, oublié quelque peu sa religion. Il en fait lui-même l'aveu : « Depuis deux ans, je me suis tout doucement affranchi de ce que j'avais toujours regardé comme mon premier devoir. » Aussi fit-il l'étonné mais les pleurs de sa femme le ramenèrent à la réalité. Il dit

alors :

« Dieu est juste, il lui a donné le ciel pour royaume, en échange de celui-ci, qu'a-t-il besoin de nos prières ? Prions pour nous qui avons du sang sur les mains.

« Alors, s'étant agenouillé, j'ai récité les répons... »

Pierre Valancony

La bonne leçon légitimiste du baron Pinoteau

Ce n'est pas la première fois que les *Editions de Chiré*⁽¹⁾ donnent la parole aux légitimistes et notre « *Chouette* »⁽²⁾ qui n'est pas oubliée dans les colonnes de « *Lectures Françaises* » est là pour le rappeler. Certes chaque « *Cahiers* » est un lieu de rencontre privilégié avec les *hussards* de la plume monarchiste et national-catholique, mais le n°18 a sans nul doute donné l'une des meilleures analyses de l'heure légitimiste présente puisqu'elle émane de M. le baron Hervé Pinoteau, flamboyant défenseur des aînés des Bourbons et ancien ami intime de feu le roi Alphonse II.

Dans les pages des *Cahiers* n° 18 donc, le baron rédige avec raison un brillant réquisitoire contre « *Le Royalisme en Questions* » d'Yves-Marie Adeline, que l'auteur nomme YMA. Le chef de l'*Alliance Royale* brûle en effet ce qu'il a adoré : **Pour lui, Louis duc d'Anjou reste l'Aîné des Capétiens mais n'est pas roi de droit !** Bon, il

faut respecter l'homme, brillant universitaire et père de nombreux enfants. Il faut comprendre que l'on puisse errer, un temps, en matière dynastique. Mais lorsque nous avons affaire à un tombereau d'erreurs déversées sur la place publique juste en face du *Café du Commerce*...

Alors le baron traque l'erreur, sans colère. Mais il ne fait pas que décocher ses flèches contre un ancien ami, il poursuit sur sa lancée en précisant ce que doit être la Légimité et le combat légitimiste. Cette passionnante étude devrait avoir sa place dans chaque bibliothèque de cercle légitimiste de manière à former et informer les militants et les garder de certains miroirs aux alouettes.

Le royalisme piégé

YMA est l'auteur de l'indispensable « *la Droite piégée* » mais, comme me le disait en souriant un ami abonné à *la Chouette du Forez*, il pourrait en écrire un autre, « *le Royalisme piégé* » Son parti royaliste est un marais

dans lequel les monarchistes risquent de s'enliser pour en sortir politiquement morts.

Pour les avoir fréquentés, je me souviens des cadres lyonnais d'*Action-Française*. La plupart d'entre eux ont rejoint les rangs des partis libéraux de centre-droit. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils pensaient que la solution royaliste pouvait sortir des urnes !⁽³⁾

Contre une monarchie future, rêvée par Adeline, qui pourrait sortir des petits papiers de l'Europe renégate de la « *Zoneuro* », le baron Pinoteau remet les pendules à l'heure : La monarchie de demain ne saurait être que très chrétienne restaurée sur ses bases traditionnelles « *et non pas libérale comme ces monarchies de l'an 2003, beaux paravents pour cacher les abominations des sociétés apostates.* » (sic)

Contre YMA, lequel ose prétendre que la future Restauration ne pourra se faire qu'avec les Orléans qui représentent une tradition nationale, le baron répond

1) *Editions de Chiré* – 86190 Chiré-en-Montreuil.

2) *La Chouette du Forez* – c/o M. Rochet – 5 Place Dechandon- 42240 Unieux.

3) L'AF lyonnaise avait une liste, « *Vive le Roi* », aux Régionales de mars 1998.

ceci : Si cette famille cadette représente une tradition nationale, c'est bien celle de la spoliation et de la trahison : Philippe-Egalité vota la mort du Roi. Louis-Philippe vola la Couronne à Charles X. Le Comte de Paris de l'époque courtisa tous les régimes de Pétain à de Gaulle, fut du complot visant à assassiner l'Amiral Darlan, était en correspondance suivie avec Hitler et appela en 1981 à voter Mitterrand...

La légitimité

Il ne s'agit pas de se choisir un prince, comme certains votent pour élire un président, mais de suivre un homme que Dieu a placé aux destinées du pays par la naissance. Le baron Pinoteau reconnaît que « *la guigne* » (sic) a frappé la branche aînée depuis Louis XVI. Je préfère nommer cela du doux nom de « *Providence* » : Louis XVI guillotiné et la Famille Royale également frappée, Louis XVIII et Charles X morts en exil, le Duc de Berry assassiné, Louis XIX mort sans postérité, Henri V également sans enfant. Des chefs espagnols de la maison de France, de Jean III à A l p h o n s e X I I I « *médiocres* » (sic) héritiers. Enfin, le prince Louis ne déploie peut-être pas toute l'activité que les légitimistes souhaiteraient.

Toutes ces déceptions ne peuvent pourtant pas autoriser les légitimistes à penser à une « *Régence* », proposition aberrante qui entraîna une grave polémique dans le courant de l'année 2003. Régence, changement de

dynastie ? Non, ce n'est pas à nous, Français, à chausser des *bottes de sept lieues* pour aller loin et vite dans une combinaison politique de type astrologique. Ne supputons pas. Laissons Dieu décider, mais agissons dans l'intervalle.

Le légitimisme

Nous n'aurons pas le roi dans les semaines à venir, aussi ne travaillons pas pour l'immédiat lendemain. Il s'agit de reconstruire la maison France et nous n'en sommes encore qu'aux fondations ; alors, ne commençons pas par le toit !

⇒ **Il faut d'abord soutenir ce que le baron nomme les « *médias amis* ».**

⇒ **Il faut ensuite,⁽⁴⁾ dit-il, prier pour le Prince.**

⇒ **Il faut ensuite soutenir les entreprises légitimistes,** telles que, dit-il *Légitimiste* et le *Sicre* (mais de la *Gazette Royale*, de la *Blanche Hermine* et de l'*UCLF* nulle allusion.) Soyons magnanimes, passons... Passons car ce fidèle ami des princes aînés de la Maison de Bourbon et co-fondateur de l'IMB donne les bonnes recettes qui sont aux antipodes des méthodes démocratiques style *Alliance Royale*.

« *Pour notre part, il faut savoir montrer que nous pouvons être des fidèles du Prince, sans agressivité mais avec des arguments valables sur les principes, les lois fondamentales et la vie du Chef de Maison. Il faut aussi éviter d'avoir des positions et même des costumes par trop pittoresques... une réunion*

légitimiste ne doit pas être un carnaval : le prince Alphonse en a souffert. Exposer la photographie du Prince chez soi me semble indispensable. C'est la marque d'une fidélité qui existait déjà du temps du Comte de Chambord. Le visiteur sait tout de suite à qui il a affaire et pose des questions. (...) Ainsi, c'est triste à dire, je n'envisage pas l'action légitimiste comme tonitruante, mais bien comme une lente préparation des esprits (...) Il faut des militants humbles, actifs et disponibles, capables de profiter des occasions pour faire connaître la Cause, mais aussi avec prudence (...) Ce n'est que progressivement qu'on verra enfin prendre la mayonnaise. » (Hervé Pinoteau)

Ainsi, partant d'une attaque en règle du dernier livre de notre frère-séparé Yves-Marie Adeline, le baron Pinoteau en arrive à une très précise analyse du légitimisme ... rejoignant la manière qu'ont les cercles d'UCLF de combattre pour la Cause. C'est pourquoi, nous ne pouvons comprendre comment il a ainsi pu oublier les publications de l'indispensable *Union Légitimiste de France*, quand il recense les outils que le militant contre-révolutionnaire doit posséder. Nous le comprenons d'autant moins, qu'il dit fort justement : « *Je me suis investi dans le combat légitimiste, tout en sachant qu'il ne pouvait qu'être qu'ordonné au bien commun et à la Royauté Sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* »

Bruno Marie Rochet

4) Non, il faut prier d'abord, agir ensuite.

Louis XIV et les demandes de Notre-Seigneur à Sainte Marguerite Marie

Il arrive couramment d'entendre ou de voir dans nos milieux, lors de discussions, sermons ou articles de journaux, des jugements sévères sur Louis XIV et sur son refus de consacrer la France au Sacré-Cœur de Jésus. Tout le monde s'accorde à ce sujet pour condamner ce roi et le rendre coupable des maux qui affectent notre pays, notamment la révolution. Ce jugement et sa conclusion nous paraissent hâtifs et exagérés. Avant de porter un jugement d'une certaine ampleur sur un événement, il faut connaître et prendre en compte les éléments historiques qui s'y rattachent. En l'occurrence les faits qui entourent les demandes du Sacré-Cœur, atténuent sérieusement la culpabilité de Louis XIV.

Tout d'abord il faut reconnaître que s'il y a de sérieuses raisons de penser que Louis XIV a reçu le message il n'y a pas de certitude, son confesseur le père de la Chaize ne lui a peut-être pas transmis la requête de Sainte Marguerite-Marie. Mais à notre avis cette incertitude sur le comportement du Père de la Chaize n'a pas vraiment d'importance dans la mesure où ce comportement est la conséquence d'un état d'esprit beaucoup plus général à cette époque, et c'est l'étude de cet état d'esprit qui est intéressante et indispensable.

L'état d'esprit des catholiques et du roi

Sans même parler des dissidents comme les protestants, le règne de Louis XIV est dominé par des querelles religieuses incessantes passionnées parmi les catholiques, sur des points de doctrine parfois fort abstraits. Jansénistes, augustiniens, cartésiens, quézistes, gallicans, ultramontains, mystiques... se

livrent des combats doctrinaux enflammés, dont le plus célèbre est la controverse entre l'aigle de Meaux et le cygne de Cambrai, Bossuet et Fénelon, qui se termina par la défaite de ce dernier. De même l'ordre de l'Oratoire sans cesse tenté par le jansénisme et par la philosophie de Descartes encourut la vindicte - en l'occurrence justifiée - d'une partie du clergé et notamment des jésuites et par là du roi.

On le voit, le meilleur côtoie le pire et il n'est pas toujours facile de faire le tri. Comme nous le verrons plus loin, le roi n'était pas théologien, de l'aveu de son entourage s'il croyait fermement à la doctrine catholique il possédait beaucoup trop peu de connaissances pour prendre part aux débats parfois tordus de son entourage. Le cardinal de Fleury disait que le roi avait la foi du charbonnier.

Malgré ce contexte difficile, sa charge de roi lui imposait de prendre des décisions importantes ayant trait à ces points litigieux, pour cela il se soumettait aux conseils de son entourage ecclésiastique, et notamment à ceux de ses confesseurs jésuites. Louis XIV accordait d'autant plus d'attention et de prudence à l'évolution de ces idées et mouvements religieux parfois novateurs, que la France sortait des guerres de religion, il pouvait donc constater et craindre les proportions gravissimes que peuvent prendre ces problèmes religieux laissés à eux-même.

Les tribulations subies par Saint Jean Eudes furent le produit de ces mêmes querelles, calomnieuses et néfastes en l'occurrence. On lui reprochait entre autre sa dévotion au Sacré-Cœur, il composa en 1670 un office et une messe du Sacré-Cœur pour sa congrégation.

Effectivement certains assimilaient cette dévotion nouvelle au quietisme. Il fallut que Louis XIV le félicite et l'assure de son soutien publiquement en 1678 pour que son ordre soit sauvé et qu'il puisse continuer son œuvre dans l'ouest du pays.

La hiérarchie catholique et la dévotion au Sacré-Cœur

Que l'ordre des jésuites en général ait eu à cette époque une attitude défavorable à la dévotion au Sacré-Cœur est une malheureuse évidence. L'un des leurs fait cependant exception : le père Croiset, outre ses œuvres d'apostolat, il écrivit un livre pour propager la dévotion au Sacré-Cœur. Ce livre reçut un avis favorable du roi par le biais de son imprimatur, c'est à dire un permis d'imprimer. La réaction des autorités religieuses malgré l'autorisation royale a une importance capitale : le père Croiset fut condamné par le supérieur de son ordre le père Tyrse Gonzales, arraché à ses œuvres d'apostolat et disgracié. Le Pape Clément XI mit son livre à l'index en 1704. (Léon XIII le retira de l'index en 1887.)

Dans ce contexte, même si le roi en a eu connaissance, comment aurait-il pu percevoir le bien fondé des demandes d'une simple religieuse dont son entourage ecclésiastique ne reconnaissait pas la mission ?

On va arguer du fait que le roi est responsable des actes de ses subordonnés, et que la consécration est en quelque sorte un acte politique qu'il devait faire lui-même en temps que chef politique. C'est vrai mais à la base il s'agit d'un problème religieux, domaine dans lequel le roi n'a pas d'autorité d'une part, et une incompétence notoire d'autre part,

on l'a vu.

Un autre fait semble montrer la prudence de la papauté vis-à-vis de la dévotion au Sacré-Cœur, c'est le temps qu'elle a mis à lui donner la place qu'elle méritait : Il ne faut pas oublier que dans son message à Sainte Marguerite-Marie, Notre Seigneur **demandait aussi l'établissement d'une fête du Sacré-Cœur**, or s'il est vrai qu'Innocent XII en 1693 avait accordé la fête du Sacré-Cœur aux monastères de la Visitation, c'est **seulement en 1765** que Clément XIII approuva la fête et l'office du Sacré-Cœur, et en 1856 que Pie IX l'étendit à l'Eglise universelle, enfin en 1929 Pie XI fit une nouvelle messe et un nouvel office du Sacré-Cœur avec une octave privilégiée. Pourtant en 1697, la Reine d'Angleterre Marie-Béatrice d'Este, en relation suivie avec les visitandines, ordre qu'elle avait souhaitée intégrer dans sa jeunesse, fit une démarche auprès du Saint-Siège pour obtenir la fête universelle du Sacré-Cœur.

La présence de cette reine en exil dans l'entourage de Louis XIV depuis que le trône d'Angleterre fut usurpé par Guillaume d'Orange, est une raison supplémentaire de penser que le roi a eu connaissance du message. Si cela augmente sa responsabilité de ne pas y avoir consenti, cela ne diminue pas celle de son entourage.

La dévotion de Louis XIV

Certaines personnes ne se contentent pas de faire porter à Louis XIV la totalité de la responsabilité dans la non-consécration de la France au Sacré-Cœur, ils en établissent même la cause dans la conscience du roi, ce serait son orgueil démesuré, son Césarisme, son emblème de roi soleil, qui l'aurait empêché de souscrire à cette demande par crainte d'établir une « royauté concurrente. »

Non seulement nous pensons que cette analyse est erronée, mais nous pensons, que la « conscience

du roi » effleurée à partir de sa dévotion et de quelques faits, n'offre pas le spectacle de l'orgueil décrit plus haut, mais fournit plutôt une preuve supplémentaire que si le roi Louis XIV n'a pas favorisé la dévotion au Sacré-Cœur, ce n'est pas du tout par orgueil, mais plus simplement parce que son entourage lui en a caché l'importance, ou même dépeint des dangers imaginaires sur le plan religieux. Dangers qu'il était trop facile de s'imaginer dans l'ambiance décrite plus haut.

Tout d'abord Louis XIV a renouvelé, le 25 mars 1650, en son nom personnel, à Notre Dame de Pontoise l'acte de consécration du royaume à la Sainte Vierge. Un édit du 31 mai 1682 prescrit la procession du vœu de Louis XIII dans tous les diocèses de France et le renouvellement de la consécration dans les provinces qui viennent d'être annexées. Il serait trop long ici de faire une liste exhaustive des actes par lesquels Louis XIV a manifesté sa dévotion pour la Sainte Vierge.

Enfin, ce qui est moins connue, la **consécration du royaume à Saint Joseph par Louis XIV** le 19 mars 1661. Bossuet a rendu grâce au roi de cet acte solennel dans un panégyrique prêché au Carmel de la rue Saint Jacques.

A une époque où cela passait pour de la bigoterie, Louis XIV récitait son chapelet. Il dit un jour au père de la Rue à ce sujet : « *N'en soyez pas étonné mon père dit le roi, je tiens cette pratique de la reine ma mère, j'en fais gloire, je serais fâché d'y manquer un seul jour.* »

Il assistait à la messe quotidiennement, et à partir de sa « conversion » vers 1685 fut très assidu aux autres offices ainsi qu'aux prédications du carême et de l'avent. Écoutons François Bluche rapporter un extrait de cette piété : « *...En 1693, même à la guerre, il (le roi) finit tous les soirs la journée par le salut... Le*

roi emploie à peu près toute la semaine sainte à prier, entendre des sermons, assister aux offices. Le jeudi saint il lave à la paroisse les pieds des pauvres ; le vendredi il adore la croix, le samedi il communique et touche les écrouelles ; le dimanche de Pâques, il entend la messe et les vêpres, sans compter le salut à six heures du soir. Il fait pratiquement tous les jubilés, si fréquents alors, sans tricher ni composer, allant à pied d'une station à l'autre. La gazette de France rapporte tout cela... »

Deux faits montrent que Louis XIV était parfaitement conscient de la véritable royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ, non seulement sur son âme, mais aussi sur ses états, et ne cherchait pas à la limiter :

Dans un texte destiné à son fils il dit : « *... Les respects publics que nous rendons à cette puissance invisible pourraient enfin être nommés justement la première et la plus importante partie de notre politique, s'il ne devait avoir un motif plus noble et plus désintéressé. Gardez-vous, mon fils, je vous en conjure, de n'avoir dans la religion que cette vue d'intérêt très mauvaise quand elle est seule... »*

De même un prédicateur jésuite prononçant devant le roi et la cour un sermon sur le thème « *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et ne serviras que lui seul* » s'enflamma et entrant dans le détail des charges que remplissaient les courtisans et les gens de guerre qui l'écoutaient, il leur dit que cela ne servirait à rien pour leur salut. Les auditeurs à l'issue du sermon se dirent qu'il fallait donc abandonner le service du roi pour travailler à leur salut. Les supérieurs du prédicateur demandèrent au père de la Chaize de présenter des excuses au roi pour cet impair qui faisait du bruit. Louis XIV répondit à son confesseur qu'il « *était fort surpris de ce faux bruit qu'on*

faisait courir, que le père Lombard avait prêché la vérité, qu'il savait fort bien la différence qu'il y avait entre lui et Dieu... qu'il était bien aise que le père prédicateur eût fait connaître que c'était à Dieu et non à lui que ses sujets devaient rapporter tout ce qu'ils faisaient pour son service. »

L'historiographie officielle résume en une devise prêtée à Louis XIV l'image orgueilleuse qu'elle veut donner de ce roi : « *l'État c'est moi.* » François Bluche, spécialiste de cette période, n'a jamais trouvé la moindre référence historique à cette parole inventée. Par contre sur son lit de mort le roi a prononcé une sentence bien certaine : « *Je meurs mais l'État reste,* » reléguant, avec beaucoup d'avance, la devise et l'image au sein de la mythologie révolutionnaire.

A notre avis l'historiographie catholique a été un peu influencée par cette fausse image. A ceux-là aussi Louis XIV répond dans un enseignement à son fils : « *s'il y a une fierté légitime en notre rang, il y a une modestie et une humilité*

qui ne sont pas moins louables. Ne pensez pas mon fils, que ces vertus ne soient pas faites pour nous. Au contraire elles nous appartiennent plus proprement qu'au reste des hommes... Nous mon fils, à qui toutes choses semblent inspirer ce défaut si naturel aux hommes, nous ne pouvons trop apporter de soin à nous en défendre. Mais si je puis vous expliquer ma pensée, il me semble que nous devons être en même temps humbles pour nous mêmes, et fiers pour la place que nous occupons. » Voilà qui est digne d'un petit fils de Saint Louis.

Conclusion

Beaucoup affirment que : « *la révolution n'aurait pas eu lieu si Louis XIV avait consacré la France au Sacré-Cœur.* » A notre avis il est dangereux de se contenter de cette affirmation. Il faut surtout savoir pourquoi la France du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle n'a pas répondu aux demandes du Sacré-Cœur. Beaucoup font à ce niveau une analyse trop simple de l'attitude du roi sur ce problème des demandes du Sacré-Cœur, cela

peut les conduire à une synthèse simpliste du problème révolutionnaire, et à une action politique déficiente.

Ces lignes peuvent paraître trop favorables à Louis XIV, ceci est normal, d'une part car elles n'ont pas la prétention de juger l'ensemble du gouvernement de ce roi, d'autre part car elles s'opposent à des jugements trop sévères.

Bibliographie.

- ⇒ *Les pensées des rois de France*, éd. Albin Michel, 1949.
- ⇒ *Les pages immortelles de Louis XIV*, par Gabriel Boissy, éd. Correa Paris.
- ⇒ *Missel quotidien et vespéral*, par Dom Gaspard Lefebvre, 1932.
- ⇒ *Louis XIV*, Jacques Dinfreville, éd. Albatros, 1977.
- ⇒ *Louis XIV*, François Bluche, Fayard, 1986.

En Bref

En Bref

En Bref

En Bref

✓ Nos chers partis républicains

La République, une et indivisible, est très généreuse avec nos impôts. Pour l'année 2003, 66 partis et groupements politiques se partagent 73,21 millions d'euros. Les six premiers reçoivent : - UMP, 33 373 734,93 € - PS et PRG, 19 576 124,23 € - FN, 4 574 889,29 € - UDF, 4 283 432,69 € - PCF, 3 715 961,38 € - Les Verts, 2 061 173,53 €. Il s'agit là, bien entendu, des fonds destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement courant. D'autres subventions sont

allouées à l'occasion des élections.

✓ L'Église catholique persécutée

L'agence missionnaire 'Fides' a compté 29 missionnaires assassinés en 2003. L'Afrique est le continent le plus dangereux. La dernière victime a été Mgr Courtney, nonce apostolique, assassiné le 29 décembre au Burundi. Sept prêtres ont été tués en Colombie.

✓ Mentez, mentez, ...

Le 19 janvier, sur France 2, dans l'émission de «100

minutes pour comprendre», Elisabeth Badinter a prétendu que l'accouchement sans douleur avait été condamné avec force par Pie XII.

L'enseignement du pape était bien connu dans les débuts de l'accouchement sans douleur. Pie XII voyait dans cette acquisition nouvelle des valeurs positives, des bienfaits pour la parturiente pleinement conformes à la volonté du Créateur.

Lors de cette émission, Mgr Defois, présent sur le plateau, n'aurait pas élevé la moindre protestation.

Les rois de France

Henri IV (1553 - 1610)

1589

Louis XIII (1601 - 1643)

1610

Élisabeth

Marie-Christine

Gaston

Henriette



Louis XIII (1610 – 1643)

A la mort de son père qui avait apporté le blanc comme emblème de la Monarchie, Louis n'avait que neuf ans. C'est sa mère, Marie de Médicis, qui va assurer la régence : la régente va devoir faire face aux Grands du royaume qui tentent de profiter de la minorité royale de Louis pour retrouver des prérogatives transférées à l'autorité royale.

Rapidement, Louis fait preuve d'autorité : il commence par se débarrasser de l'entourage italien

envahissant.

Louis a une très haute idée de sa charge : il décide seul sur les projets que lui présente le Cardinal de Richelieu. Il n'hésite pas à réprimer les complots qui pourraient porter atteinte à son autorité et donc à la lente édification capétienne (c'est le sens de la « lèse-Majesté »). Malgré les pressions multiples, Louis œuvre dans la fidélité à Rome, comme Lieutenant du Christ sur Terre, en brisant les rebelles protestants (notamment à La Rochelle, en 1629). Il doit aussi faire face à

la menace espagnole, et la combat fermement : avec lui, la France s'affermi toujours davantage à l'extérieur.

Repoussant le luxe, Louis fit preuve d'une grande piété : il voua le royaume à la Vierge le 10 février 1638. Il fut toujours épris d'une grande justice, et voulut renforcer l'autorité royale pour mieux faire triompher la légitimité de droit divin sur les individualismes qui faisaient le malheur du peuple : ce dernier le surnomma justement « *le Juste* ».

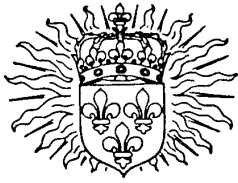
Louis XIII (1601 - 1643)

1610

Louis XIV (1638 - 1715)

1643

Philippe, duc d'Orléans



Louis XIV ((1643 – 1715)

Très jeune, et alors que le royaume est administré par sa mère Anne d'Autriche et par le Cardinal de Mazarin qui avait succédé à Richelieu, Louis connaît la révolte des Grands, la Fronde.

Après sa majorité en 1651, Louis est sacré à Reims le 7 juin 1654. Il se marie avec l'Infante Marie-Thérèse d'Espagne, assurant la paix avec cet autre grand pays catholique.

A la mort de Mazarin en 1661, Louis décide de gouverner seul en tenant lui-même son conseil. Il dompte l'appétit de puissance des Grands. Il renforce l'administration et les finances avec Colbert. Il va favoriser le commerce et l'industrie (essor

des manufactures).

A l'extérieur, Louis lutte victorieusement contre les Turcs (1664). Avec Louvois et Vauban, il mène une politique d'expansion au Nord et à l'Est du royaume. Il soutient les Stuart face à l'Anglais schismatique. Louis installe en 1700 son petit-fils, Philippe duc d'Anjou, sur le Trône d'Espagne : les Hollandais lui en font grief et l'ont contraint au Traité d'Utrecht.

Louis, surnommé « *le Grand* », encouragea les arts et les réalisations françaises de prestige : c'est le rayonnement du Roi-Soleil et de la culture française en Europe : la royauté française acquiert un prestige particulier. Louis va lutter contre la déviance janséniste, et contre les tentatives

d'expansion du protestantisme (révocation de l'Édit de Nantes en 1685), tout en combattant l'Islam (bombardement d'Alger). Conseillé par des absolutistes, Louis laissa établir des prétentions gallicanes excessives, ayant toujours été très attaché au Chef de la Chrétienté, n'hésitant pas au besoin à lui demander son jugement : jansénisme, quiétisme... Devant les doutes émis sur l'authenticité des apparitions du Sacré-Cœur à Sainte Marguerite, il n'accèdera pas au vœu du Christ de placer le Sacré-Cœur dans les armes de France (1689). Il sera contraint par les Anglais de renoncer abusivement au Trône pour les descendants du Duc d'Anjou.

Louis meurt à Versailles le 1^{er} septembre 1715.

Unité de la religion et de la politique (suite)

Dans la première partie de cette étude, nous avons vu que l'action des révolutionnaires et des novateurs a porté à la fois sur le domaine politique et sur le domaine religieux. Malgré des paroles mensongères, ils savent pertinemment que la société est à la fois spirituelle et temporelle.

Nous avons vu également que les catholiques, soucieux de promouvoir le bien commun, ont trop souvent

négligé le problème politique ce qui a handicapé de manière importante leur combat. Cette négligence est condamnée par les faits mais pas uniquement. Effectivement, les papes se sont prononcés sur ce problème et force est de constater qu'ils n'ont pas été écoutés.

Confrontés à une politique pour le moins houleuse, les papes ont, sur le plan doctrinal, rappelé qu'elle était la position de l'Église vis-à-vis des

régimes politiques : dans la mesure où est respectée la loi divine, elle est indifférente à la forme du gouvernement. Ainsi Pie XI enseigne : « *Il est évident pour tous que l'Église catholique, sans s'attacher à une forme de gouvernement plutôt qu'à une autre, pourvu que soient sauvegardés et protégés les droits de Dieu et de la conscience chrétienne...* » De même Saint Pie X : « *Nous avons déjà rappelé que l'Église a toujours*

laissé aux nations le souci de se donner le gouvernement qu'elles estiment le plus avantageux pour leurs intérêts. »

Certains catholiques s'empressent de brandir ces phrases pour justifier leur indifférence politique (indifférence qui cache et précède en règle générale un ralliement pur et simple à la république, il faut dire à leur décharge que plusieurs papes ont franchi ce pas). Ces catholiques forcent le sens des enseignements ci-dessus et l'attitude qu'ils adoptent y est même opposée. Effectivement, l'Église est indifférente à la forme du gouvernement, mais elle n'affirme pas que ce problème soit indifférent en soi, au contraire, elle a toujours affirmé **que ce problème avait de l'importance mais qu'il était du ressort des laïcs** : « *l'Église a toujours laissé aux nations le souci de se donner le gouvernement qu'elles estiment le plus avantageux pour leurs intérêts. »* Voici quelques paroles pontificales qui confirment cette dernière.

« *... la participation à la vie politique répond à un devoir de charité sociale...* » Pie XI, p. 207.

« *C'est le devoir de tout bon citoyen de coopérer à la défense du bien public...* » Pie XII p 145.

Le devoir de coopérer au bien commun « *... entraîne pour tous les catholiques le devoir de se préparer prudemment et sérieusement à la vie politique.* » Pie X, p. 146.

Il y a donc bien un ordre temporel distinct de l'ordre spirituel. Distinct car il a un

fonctionnement, une hiérarchie, qui lui sont propres. Il s'agit d'un état de chose voulu par Dieu, rappelé par les papes et devant lequel nous devons nous incliner. Les catholiques ont, au yeux des papes cités ci-dessus, le devoir d'agir dans ce domaine qui n'est pas le domaine religieux. Il y a sans doute des époques lointaines, dans l'ancien testament, où pouvoir civil et religieux résidaient en une seule personne, c'est ce qu'on appelle la théocratie. Mais, d'une part, quoique soumis à une seule autorité, temporel et spirituel étaient cependant distincts : l'homme restait corps et âme ; d'autre part, cet ordre des choses a été aboli et Dieu a changé le fonctionnement de la société en séparant hiérarchie religieuse et politique, ce que Notre-Seigneur nous rappelle en disant : « *rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* ».

Ainsi une action religieuse n'est pas une action politique, elle ne peut la remplacer, si bonne et persévérante soit-elle, le supposer serait aller contre l'ordre naturel voulu par Dieu.

Cependant distinction ne signifie pas du tout désunion et indifférence. L'ordre spirituel et l'ordre temporel sont distincts mais unis, car il concourent à la même fin quoique à des niveaux différents. Les **deux** niveaux sont complémentaires et **nécessaires** pour arriver à la fin. Si l'un d'eux est négligé de manière persévérante, il est impossible d'arriver à la fin que l'on se propose d'atteindre. Par exemple on ne peut négliger l'importance du

support matériel comme les églises, les écoles, les monastères pour le développement religieux d'un pays. Tous ces éléments ne peuvent se mettre en place que grâce à une organisation politique favorable et stable.

Effectivement négliger un niveau d'action, par exemple s'abstenir ou mal agir sur le plan temporel, c'est laisser œuvrer à ce niveau des hommes qui ont une fin opposée à celle que Dieu nous a donnée : **une fin révolutionnaire** car « *en toute chose qui ne naissent pas du hasard, la forme est nécessairement la fin de l'action* ». Comment imaginer le simple maintien des pratiques catholiques si le pouvoir politique s'y oppose ?

Complémentarité et cohérence, voilà une ligne directrice qu'il ne faut jamais perdre de vue. Nous comprenons dès lors l'importance que les papes ont accordée à l'action politique des laïcs.

Effectivement, face au raz de marée des erreurs qui attaquent la civilisation catholique, les papes se sont acharnés à rappeler les grandes vérités par de nombreuses encycliques. Dans leur souci d'efficacité ils sont même parfois allés trop loin dans leurs directives pratiques. Mais ils le faisaient parce qu'ils sentaient bien que leur action n'aurait d'effet durable que si elle était poursuivie en quelque sorte par une action des laïcs dans l'ordre temporel. C'est en ce sens que nous avons choisi le mot d'union dans le titre de cet article, union dans la fin.

Que retenir de tout cela :

Religieux et politique sont **unis en ce sens qu'ils ne peuvent, isolés et indépendamment l'un de l'autre, arriver à une fin quelconque.**

Religieux et politique sont **distincts en ce sens qu'ils ont chacun des caractéristiques propres, une discipline, un code en quelque sorte, propre dont la connaissance est nécessaire à celui qui veut les maîtriser.**

Certains catholiques vont alors reprocher aux légitimistes d'avoir une position incohérente. Pourquoi ? Parce que les légitimistes préconisent d'agir dans le domaine politique tout en refusant de rentrer dans les institutions républicaines qui sont actuellement en vigueur ! Un catholique bercé par des décennies d'illusions dira au contraire qu'il faut que les catholiques occupent les places dirigeantes de la république qui deviendra alors un bon régime. Il va même insister en disant que plusieurs papes comme Léon XIII, Pie XI... ont ouvertement préconisé ce comportement !

Que répondre à cela ?

Tout d'abord les papes ont affirmé eux-mêmes que l'Église était indifférente à la forme du gouvernement. Les « *conseils* » de certains d'entre eux en politique pratique sont donc gratuits et n'engagent pas un devoir d'obéissance de la part des fidèles.

Pour ce qui est de l'existence actuelle de la république, est-ce là une raison suffisante pour un catholique de s'y rallier ? Comme nous l'avons dit, la politique obéit à

des lois, à un code naturel, qu'il faut connaître sous peine de faire n'importe quoi. Les catholiques ne sont pas dispensés de cette règle : lorsque Saint Pie X parle de la participation des laïcs à la vie politique il dit bien que cela « *entraîne pour les catholiques le devoir de se former prudemment et sérieusement...* »

Ainsi pour savoir si la république peut devenir un bon gouvernement il faut se former. Étudier les commandements de l'Église, **mais aussi** les règles de la Politique dans le sens noble du terme afin de savoir si la république respecte ces règles, ou peut les respecter moyennant quelques corrections.

Or que constatons nous :

Vis-à-vis des commandements de l'Église les choses se passent déjà très mal. Effectivement le fondement de la république, d'où découlent ses caractéristiques, est entre autre mythes la phrase de Rousseau « *l'homme naît bon, la société le corrompt* ». Or que nous enseigne l'Église ? Le contraire : d'une part l'homme a une nature **déchue** et Notre Seigneur a accompli le sacrifice de la croix pour la racheter, d'autre part l'homme est un animal **social et politique**. La phrase de Rousseau prend le contre-pied de ces enseignements ! Vouloir corriger cela est impossible : il s'agit de l'essence même de la république. **Si l'on enlève à la république ce qui en elle est contraire aux édifices catholiques les plus importants, à l'ordre spirituel, il ne reste plus rien,**

il n'y a plus de république, elle a disparu.

Vis-à-vis des règles plus pratiques de la politique, les conclusions ne sont pas moins sévères. La vitalité d'un pays est directement lié à la stabilité et à la force de l'autorité. La république refuse l'autorité, les institutions mises en place par la république sont donc extrêmement faibles et même imaginaires, elles ne peuvent se maintenir que par l'action permanente de sectes comme la franc-maçonnerie. **Si l'on enlève à la république ce qui est contraire à l'expérience, à l'histoire, à l'ordre naturel, il ne reste plus rien, il n'y a plus de république, elle a disparu.**

Convertir la république ce n'est faire rien d'autre qu'ajouter une utopie à celles dont meurt notre pays.

Oui, mais notre catholique, très pieux, plein de générosité, mais sans formation pratique, va nous objecter que sous l'empire romain les premiers chrétiens ont adopté une attitude opposée à tout notre raisonnement, car ils ont occupé les places au sein des institutions existantes et c'est en grande partie grâce à cela que l'empire s'est converti ?

Si ce catholique lit la Gazette Royale il saura cependant que la conversion d'un régime ne suffit pas à assurer la paix et la stabilité à un pays, car dans un précédent numéro de ce journal un légitimiste notoire de l'U.C.L.F., plus connu sous le pseudonyme de Faoudeh a démontré que l'empire romain, après la conversion de ses empereurs, restait très instable

et en proie aux guerres civiles : la transmission de l'autorité était le fruit de ces guerres, et c'est un empire pourtant chrétien qui s'est écroulé sous les coups des barbares au V^{ème} siècle !

Notre catholique va alors nous dire que malgré cette imperfection les premiers chrétiens se sont attelés à la conversion de l'empire ? Donc aujourd'hui nous devons rentrer dans la république pour la transformer comme les premiers chrétiens malgré ses imperfections.

Effectivement, pourquoi, si les premiers chrétiens ont fait leur devoir ainsi, nous ne pourrions pas faire le nôtre en ralliant la république ? Parce que la comparaison entre l'empire romain et la république est très mauvaise ; il n'y a pas seulement vingt siècles qui les séparent mais une distance encore plus grande.

Si l'empire romain est imparfait, car les lois qui concernent la transmission de l'autorité sont médiocres, il n'a jamais nié la nécessité de la

société et de l'autorité, jamais un empereur romain n'a affirmé que l'homme était bon et que la société le corrompt, jamais un empereur n'a nié l'existence d'un Dieu. Avec J.J. Rousseau il s'agit d'une imperfection bien pire. D'une part car il prône, il recherche la destruction de la société et de l'autorité, de la notion de Dieu, d'autre part car J.J. Rousseau dit cela à un stade développé de l'histoire. Ce qui était un défaut sous l'empire romain est un péché mortel dans la bouche des Français de 1789. Même les peuplades les plus primitives ont des notions de l'autorité et de la divinité.

L'empire romain se situe à un stade primitif de l'histoire et s'il ne possédait pas de lois institutionnelles aussi parfaites que celles de la monarchie française, c'était à l'époque le seul régime possible. La contestation de l'autorité impériale par les chrétiens n'aurait fait que l'affaiblir.

Avec la république les choses sont différentes. Elle fait suite à la monarchie, elle usurpe, elle existe pour la destruction de l'autorité et de la

divinité, elle est vis-à-vis de la France et de l'Église « semblable à ces guis qui vivent de la substance de l'arbre qui les supporte et qu'ils affaiblissent », nous dit Joseph de Maistre qui avait compris bien des choses. Il reste un ordre apparent, car ce que souhaite la république ce n'est pas détruire matériellement trop vite, parce que cela est impossible, et elle sait bien qu'alors le pays retournerait à l'ordre naturel 'naturellement' comme en 1814. Mais la république veut atteindre l'âme du pays et de ses habitants, aussi elle a établi un ordre apparent pour détourner lentement mais sûrement de Dieu tout ce qui est créé.

S u i v o n s d o n c l'enseignement des papes en agissant dans le domaine politique non pas par l'adoption facile, servile et passive d'une politique étrangère à la fin que poursuit l'Église, mais en se formant « **prudemment et sérieusement** ».

Coëthro

Messes pour la France et le Roi

Messes pour la France et le Roi, pour demander à Dieu que les demandes respectives du Cœur Sacré de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie soient enfin réalisées ; seules issues pour la restauration de la Royauté Sociale de Notre

Seigneur, la conversion des hommes d'Eglise, de la France et des âmes, comme nous l'ont redit maintes fois, les voyants de Paray-le Monial, de Fatima, de la rue du Bac et de Loublande.

Une messe mensuelle est

célébrée en l'honneur de Saint Michel Archange, protecteur et défenseur particulier de l'Eglise Catholique, de la France et de la Famille Royale, pour implorer sa protection dans ce combat décisif que mènent les puissances de l'Enfer.



Messes pour la France et le Roi

- Avril 2004** Vendredi 2 : **Région parisienne.**
Abbé Godard. Messe à 11h25. Maison Lacordaire, Séminaire St Curé d'Ars, 21150 Flavigny sur Ozerain.
- Samedi 3 : **Révérénd Père Avril.** Messe à 7h45. Notre Dame de Salérans, 05300 Salérans.
Abbé Bal-Pétre. Messe à 18h30. Chapelle du Sacré-Cœur, 28 rue Pasteur, 03200 Vichy.
- Mai 2004** Vendredi 7 : **Abbé Boubée.** Messe à 18h30. Église Notre Dame de France, 8 rue Edme Moreau, 51100 Reims.
Abbé Rigault. Messe à 11h00. Le Parc, 86700 Romagne.
- Samedi 1 : **Région parisienne.**
Révérénd Père Pozzéra. Messe à 8h30. Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.
- Juin 2004** Vendredi 4 : **Révérénd Père Prieur.** Messe à 10h00. Couvent de La Haye aux Bonshommes, 49240 Avrillé.
Abbé Portier. Messe à 11h00. La Bergerette, 65100 Bartres.
- Samedi 5 : **Abbé Moulin.** Messe à 11h30. Prieuré Saint Michel, 36290 St Michel en Brenne.
Révérénd Père Pozzéra. Messe à 8h30. Cours St Dominique du Camazou, 11270 Fanjeaux.
- Messes en l'honneur de Saint Michel Archange**
- Vendredi 7 mai 2004 :** **Abbé Godard.** Messe à 11h25. Séminaire St Curé d'Ars. Maison Lacordaire, 21150 Flavigny.
- Vendredi 4 juin 2004 :** **Abbé André.** Messe à 16h10. Chapelle St Pie X, 11 bis rue des Jubelines, 28000 Chartres.

Revue de presse

Savoir

(bulletin de liaison de la Vendée Militaire, 2 et 4 avenue de la gare, 49123 Ingrandes sur Loire)
Dans ce n° 67 (décembre 2003) : *Lettre aux amis de la Vendée Militaire ; Noël de Roi ; Autour de la Noëlle de l'an deux ; Les échos du*

Bocage ; Le coin des livres ; Charles Nodier et « Le laurier pieux de la Vendée » (2) ; Chronique du collectionneur : Lettre d'un chirurgien « Bleu » (30 août 1793) ; Voyage sur les pas des Bourbons en exil à l'été 2005.

La Blanche Hermine

(F.B.L., BP 10307, 5703 Rennes cedex 7.)

Le n° 40 de janvier – février 2004, nous livre un article sur : *Monarchie ou république, concordat ou laïcité ;* suit, une étude sur *La déclaration des droits de l'Homme d'après un*

“Lisez, faites lire ce journal autour de vous”

texte du Père de Clorivière ; Pour que vive l'esprit de la monarchie ; Les pages de l'histoire de Bretagne ; la contre-révolution en œuvre, avec l'état des dépenses faites en 1791, 1792 et 1793 par Joseph-Anne Loaisel de Saulnays pour la coalition de La Rouërie ; La Bretagne catholique avec le prieuré bénédictin de Dol et le grand séminaire sous l'épiscopat de Mgr de Hercé jusqu'à la Révolution.

Le Petit Royaliste

(École St Michel,

36250 Surins Nihérne.)

Le n° 48 de juillet – août 2003 nous présente *la vocation de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus* ; un article sur *le cannabis* ; une présentation du livre de Claude Mouton : *Ce Voltaire qui portait le Sacré-Cœur* (il s'agit d'un cuirassé de 154 mètres de long, pendant la Première Guerre Mondiale) ; *EDF GDF, l'aire de la concurrence* ; *St Yves de Tréguier, second patron de Bretagne.*

La Durbelière

(Jean-Louis Caffarel, BP 26, 77230 Dammartin en Goële)

Dans le numéro 85, J-L Caffarel nous fait part de sa *retraite de St Ignace au Pointet* en novembre 2003. Il nous est rappelé *le Chapelet de la Durbelière* pour le repos de l'âme des rois de France, nos héros vendéens, les disparus de nos familles de sang et de pensée. La suite de *l'Histoire merveilleuse des Géants de la Vendée. Hommages à Maurice d'Elbée et Henri de la Rochejaquelein.*

Sous la Bannière

(Les Guillots,

18260 Villegenon.)

Dans le n° 110 de novembre – décembre 2003, nous vous recommandons la lecture des articles concernant la Gnose, chère à la Franc-maçonnerie : *Mé-connaissance de la gnose : autodidactes et perroquets* d'Adrien Loubier ; *mé-connaissance de la gnose : beaucoup de bruit... pour rien*, par Alain Kérizo ; *mé-connaissance de la gnose : la gnose existe-t-elle ? Ou n'existe-t-elle pas ?* par Félix Causas.

Hommes et Métiers

(Association Sauvegarde et

Promotion des Métiers,

11 rue du Bel-Air,

94230 Cachan)

Le numéro 294 de janvier – février 2004 nous donne la suite de la brève histoire du poujadisme, la première partie ayant été publiée dans le précédent numéro. Suit un texte de Gustave Thibon sur la réhabilitation de la politesse.

Lecture et Tradition

(n° 323, janvier 2004 – B.P. 1, 86190 Chiré - en - Montreuil.)

Dans ce numéro consacré à la Repentance, nous avons particulièrement remarqué l'article en page 24 : *A propos de la polémique sur la Gnose.*

Lectures Française

(n° 562, février 2004

SA D.PF., B.P. 1,

86190 Chiré - en - Montreuil)

Outre les articles habituels sur la politique tant nationale qu'internationale, ce numéro nous livre une mise en garde de Jean Auguy : *Un énorme canular : « La gnose de Paul*

Sernine ». Une argumentation plus développée de cette question se trouve dans le N° 324 – février 2004 de Lecture et Tradition : *De la gnose au complot, réponse à une campagne de propagande.* Jean Auguy conclue son article par cette profession de fidélité et de courage à persévérer dans la défense de la Vérité, honneur et fidélité : « *Nous menons ce combat anti-agnostique depuis presque 40 ans, puisqu'en 1966, à nos débuts, nous diffusions déjà Pierre Virion et Julio Meinvielle, prêtre argentin qui était venu nous rendre visite à Chiré. Il n'est pas question d'abandonner.*

Vous pouvez compter sur nous.

Nous continuons... »

Lettre à nos frères prêtres

Hors série n° 3 – février 2004.

(2245 av. des Platanes,

31380 Gragnague)

Ce numéro hors série traite : *De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse, 25 ans de pontificat.* En voici la Table des matières : *Analyse de la pensée œcuménique (l'unité du genre humain et le dialogue interreligieux ; l'Église du Christ et l'œcuménisme, la recomposition de l'unité visible) ; Les problèmes doctrinaux posés par l'œcuménisme (l'Église du Christ est l'Église catholique ; l'appartenance à l'Église par la triple unité : unité de foi, unité de gouvernement, unité de sacrements ; hors de l'Église point de Salut) ; les problèmes pastoraux posés par l'œcuménisme (l'œcuménisme engendre le relativisme de la foi ; l'œcuménisme détourne de l'Église.)*

Le n° 21 de mars 2004 est

consacré aux relations Ecône – Rome : du nouveau !

Le Sel de la terre

(Fraternité St Dominique,
Couvent de la Haye-aux-
Bonshommes, 49240 Avrillé)

Au sommaire du n° 47 (avec un supplément traitant de la gnose) :

-Vatican II, un cas de conscience ;

-Un dilemme : Peut-on critiquer Vatican II sans s'ériger en juge du magistère ?

-La science, les strates et le déluge.

-Noël : mystère redoutable.

-Le sacrement de mariage.

-Les relations entre les sacrements.

-Anniversaire : Louis Jugnet (1913 – 1973) : Louis Jugnet,

pourquoi ? , un maître authentique... Bibliographie commentée des œuvres de Louis Jugnet. Réflexions de Louis Jugnet sur la philosophie politique de Jacques Maritain, sur la pensée moderne et le modernisme.

-Plantes et animaux : comment survivre à l'hiver.

-Un regard catholique sur Hamlet.

-Nouvelles de Rome : le rêve de Jean-Paul II.

-Ange de lumière, ou Lucifer ?

-Recensions : Jean de Viguerie : l'Église et l'éducation. Le Coffret Thomiste.

-Informations et commentaires : paille ou poutre ?

Bulletin des Amis de saint François de Sales

(C.P. 2016, 1950 Sion 2, Suisse)

Au sommaire du n° 118 d'octobre – décembre 2003 : *L'illusion libérale de Louis Veillot* : « Deux puissances vivent et sont en lutte dans le monde moderne : la Révélation et la Révolution. Ces deux puissances se nient réciproquement, voilà le fond des choses. » *Journée de prière pour la Paix, Assise, 24 janvier 2002* ; *La Vierge miraculeuse (apparition de la Vierge à Quito le 30 avril 1906)* ; *la joie, avec les dix commandements de la joie* ; *l'Église gréco-catholique d'Ukraine.*



Livres reçus

Aide-mémoire

(M. l'abbé Hugo Ruiz Vallero,
Cours N.D. des Victoires,
Rue du Château,
021120 Le Herie la Vieville)

« Nous nous rangeons de préférence à l'avis de ceux qui voient dans l'ignorance des choses divines la principale cause de la dépression actuelle, de la débilité des âmes et des maux graves qui s'ensuivent. » (St Pie V, *Accerbo Nimis*, 15 avril 1905.)

C'est pour répondre à ce cri d'alerte que M. l'abbé Ruiz publie cette brochure de 60 pages. C'est un complément du catéchisme, pour les petits enfants, les plus grands et un

aide-mémoire pour les adultes. Ce doit être, pour chacun d'entre nous un outil de travail au service de l'étude, la piété, l'apostolat et la méditation. Son format permet de le consulter et de l'emporter facilement.

(nouvelle édition revue.

Daniel Raffard de Brienne, et
Lettre-préface de S. Em. Le

Il n'y a qu'un seul Dieu

cardinal A. Stickler,
Éditions de Chiré, B.P. 1,
86190 Chiré en Montreuil.)

Ce petit traité d'apologétique n'a actuellement aucun équivalent sur le marché et doit intéresser un très large public, croyant comme incroyant.

C'est un précis d'explication

de la religion catholique, simple, concis, mais complet qui répond à toutes les grandes questions (Dieu, la création, l'Église...) et s'attache à réfuter l'essentiel des objections qui sont habituellement opposées au catholicisme et des erreurs répandues par les fausses religions.

Toute personne ayant lu cet exposé ne pourra plus dire ensuite : « Je ne savais pas. »

« La démarche apologétique consiste à démontrer par le raisonnement la crédibilité des vérités révélées. Elle peut amener au seuil de la foi des âmes incroyantes et empêche les âmes croyantes de s'égarer dans des sentiers

dangereux. » (cardinal Stickler).

(2^{ème} édition. Étienne Couvert,

La vérité sur les manuscrits de la Mer Morte

Éditions de Chiré, B.P. 1,
86190 Chiré en Montreuil)

Voici près de soixante ans que les manuscrits de la Mer Morte ont été découverts et commentés. Les thèses les plus

contradictoires ont été soutenues sur l'origine et le sens de ces manuscrits. Périodiquement, les conclusions proposées sont dénoncées et remises en cause et le lecteur intéressé se trouve confronté à la plus grande confusion des idées sur le sujet.

Étienne Couvert a étudié, dès le début, tous les textes publiés ainsi que tous les ouvrages et les articles de revues parues sur le sujet. Il a

été amené à rejeter les thèses généralement admises aujourd'hui, ce qu'il a expliqué dans une première partie. Puis, dans une deuxième partie, il a exposé l'histoire complète de ces manuscrits, de leur origine et de leur signification. Son étude lui a permis d'en tirer des conclusions inattendues et incontestables et l'a conduit jusqu'aux origines de l'islam et du bouddhisme.

***Pour aider ce journal : abonnez-vous !
Si vous aimez ce journal, faites le lire et faites
abonner vos amis.***

Activités légitimistes

Associations légitimistes (U.C.L.F.)

- ***Samedi 24 avril*** : Journée des cercles légitimistes de Bretagne. Au programme :

Visite de l'abbaye de Bon-Repos .

Fondée en 1184, largement rénovée avant 1750, brûlée par les républicains pendant la Révolution, l'abbaye est l'objet de travaux de restauration depuis les années 70.

⇒ Repas au restaurant ou pique-nique (au choix).

⇒ Diaporama sur la vallée du Blavet.

⇒ Traversée des gorges du Daoulas.

⇒ Visite des Tourelles, du château et de l'église de Saint-Nicolas du Pélem : Les Tourelles constituent un monumental et magnifique exemple de la fidélité légitimiste des Bretons. Grâce à l'obligeance de M. et Mme de Boisboissel, les participants pourront voir la maquette de ce projet architectural initié par le comte Hyacinthe de Boisboissel en 1874 ainsi que des lettres (collection privée) adressées à ce fervent légitimiste par le Comte de Chambord.

⇒ Visite de la chapelle du Guiaudet.

⇒ Pot de l'amitié.

(F.B.L. - B.P. 10307, 35703
Rennes cedex 7 –
tél. 02 99 38 36 64
fed.brettonnelegitimiste@wanadoo.fr).

- ***Dimanche 25 avril*** : conférence de Mgr le Prince Rémy de Bourbon-Parme : ***Le sacre des rois de France.***

(Cercle Henri IV, Béarn, tél. 05 59 65 07 61, www.cercle-henri4.com).

- ***Dimanche 9 mai*** : XXIII^{ème} journée monarchiste en Aquitaine, au château d'Issigeac (20 km de Bergerac).

(Cercle légitimiste du Périgord, tél. 05 56 24 66 95.)

- ***Samedi 5 juin*** : sortie du

cercle Jean de Beaumanoir vers la Vendée.

(Cercle légitimiste du Poudouvre et du Pays de Rance – tél. 02 99 40 99 04.)

- **Samedi 12 juin** (ou dimanche 13), en Béarn : journée Louis XVII.

(Cercle Henri IV, Béarn, tél. 05 59 65 07 61, www.cercle-henri4.com).

- **Dimanche 27 juin**, Commémoration de la mort de Georges Cadoudal.

(F.B.L tél. 02 99 38 36 64 – fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr).

Autres associations légitimistes

- **Samedi 3 avril** : commémoration de l'exécution du duc d'Enghien.

Samedi 24 avril : anniversaire de Mgr le prince Louis, à Chambord.

(IMB, tél. 01 45 50 20 70 – contact@royaute.org)

- **Mardi 8 juin** : inhumation du cœur de Louis XVII dans la Basilique de Saint-Denis.

(IMB, tél. 01 45 50 20 70 – contact@royaute.org)

Dimanche 20 juin : visite de l'exposition consacrée à la duchesse de Berry au château de Rosny-sur-Seine.

(IMB, tél. 01 45 50 20 70 – contact@royaute.org).

**Du dimanche 18 au vendredi 23 juillet :
Camp Chouan
de formation légitimiste**

Calendrier

- **Dimanche 25 avril 2004** à Faye d'Anjou, en l'honneur de M. Blouin du Bouchet et des chefs secondaires de l'armée vendéenne, une plaque commémorative sera apposée sur la tombe de M. Blouin du Bouchet dans le cimetière de Faye d'Anjou. Pour offrir cette plaque, une souscription est ouverte auprès des adhérents et sympathisants de la Vendée Militaire. Chèque à l'ordre de Vendée Militaire (2 et 4 avenue de la Gare, 49123 Ingrandes sur Loire.)

- **Dimanche 16 mai** : pèlerinage de Pontmain (Prieuré Sainte-Anne, tél. 02 96 39 56 70.)

- **29, 30 et 31 mai** : pèlerinage de N.D. de Chartres au Sacré-Cœur de Montmartre (Pèlerinages de Tradition tél. 01 55 43 15 60.)

- **Du dimanche 18 au vendredi 23 juillet** : Camp Chouan de formation légitimiste.

Renseignements et inscriptions auprès de : F.B.L. - B.P. 10307, 35703, Rennes cedex 7
tél. 02 99 38 36 64
fed.bretonnelegitimiste@wanadoo.fr

- **du 4 juillet au 8 août** : pèlerinage à Saint Jacques de Compostelle.

(Pèlerinages de Tradition, tél. : 01 55 43 15 60)

- **Dimanche 15 août** : bataille de Jengland (Koun Breizh).

- **Dimanche 25 août** : Saint-Louis (IMB, , tél. 01 45 50 20 70 – contact@royaute.org)

- **Dimanche 25 août** : Saint-Louis. (Cercle Henri IV, www.cercle-henri4.com, tél. : 05 59 65 07 61)

- **23, 24 et 25 octobre** : pèlerinage à Lourdes, pour la fête du Christ-Roi (tél. 05 62 45 60 05, de 19 à 21 h).

Questions - réponses

Sous cette rubrique, nous voudrions faire partager les interrogations et les connaissances de nos lecteurs. Nul doute que certains d'entre vous connaissent les réponses aux questions que d'autres se posent.

Cette rubrique ne sera vivante que par la participation de chacun de vous.

Nous essaierons de répondre à chacune des questions, soit sous forme d'une simple réponse, soit sous forme d'article. Alors n'hésitez pas à nous adresser vos questions et vos réponses.

97/01 Drapeaux blancs :

Je fais des recherches sur nos drapeaux blancs. La tâche

est difficile compte-tenu du manque de documents relatifs aux drapeaux et étendards des Rois Louis XVIII et Charles X,

les intérêts de mes recherches.

Je vous remercie d'avance pour vos informations à venir.

Carnet du jour

" Information non disponible "



Sommaire

<i>La Gnose</i>	<i>p. 1</i>
<i>Notes de lecture</i>	<i>p. 2</i>
<i>Les Allemands en Afghanistan</i>	<i>p. 4</i>
<i>La souveraineté du peuple est une hérésie (suite)</i>	<i>p. 5</i>
<i>Le foulard du Roi...</i>	<i>p. 8</i>
<i>La bonne leçon légitimiste du baron Pinoteau</i>	<i>p.9</i>
<i>Louis XIV et les demandes de Notre-Seigneur à Sainte Marguerite Marie</i>	<i>p. 11</i>
<i>En Bref...</i>	<i>p. 13</i>
<i>Les rois de France</i>	<i>p. 14</i>
<i>Unité de la religion et de la politique (suite)</i>	<i>p. 15</i>
<i>Messes pour la France et le Roi</i>	<i>p. 18 et 19</i>
<i>Revue de presse</i>	<i>p. 19</i>
<i>Livres reçus</i>	<i>p. 21</i>
<i>Activités légitimistes</i>	<i>p. 22</i>
<i>Questions - réponses</i>	<i>p. 23</i>
<i>Carnet du jour</i>	<i>p. 24</i>

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de **La Gazette Royale** de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Chacun peut connaître la date d'échéance par l'étiquette-adresse sur laquelle figurent l'année et le mois ; exemple : 2004/03 signifie que cet abonnement est terminé en mars 2004.

Si toutefois vous constatez une erreur quant à la date d'échéance, vous nous rendriez service en nous la signalant.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'U.C.L.F. et à adresser à :

U.C.L.F.,

M. Hugues Saclier de la Bâtie

Château de Bonnezeaux

49380 Thouarcé.

Tél. : 02.41.54.16.89

Abonnement normal : 9,15 Euros

Abonnement étranger : 10,65 Euros

Abonnement de soutien : 18,30 Euros

C.C.P. La Source 747 47 M

Imprimé par : association Union des Cercles Légitimistes de France.

Président : Hugues Saclier de la Bâtie.

Vice-président : Pierre Coëtquen.

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie.

Responsable de la rédaction : Ch. de Russon.

UCLF : Château de Bonnezeaux, 49380 Thouarcé.

Dépôt légal : mars 2004

uclf.@worldonline.fr

La Gazette Royale